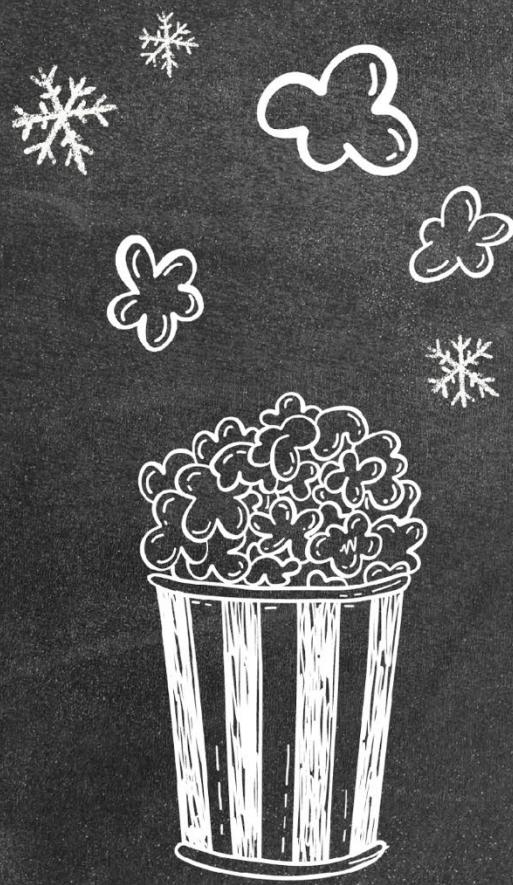


---

# Concours Pensez globalement : Les collations du monde



Concours Pensez globalement : Les collations du monde | Education and Childcare  
© 2025 Gouvernement de l'Alberta | 17 Novembre 2025

Ce document est publié en vertu de l'Open Government Licence – Alberta (<http://open.alberta.ca/licence>). Veuillez noter que les dispositions de cette licence ne s'appliquent pas aux documents de tiers faisant partie de ce document.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec  
International Education Services  
Education and Childcare  
Rez-de-chaussée, 44 Capital Boulevard 10044 – 108<sup>e</sup> rue  
Edmonton (Alberta) T5J 5E6  
Téléphone : 780-644-2281 Courriel : [intl.ed.sec@gov.ab.ca](mailto:intl.ed.sec@gov.ab.ca)

---

## Table des matières



<b>Aperçu du concours.....</b>	<b>4</b>
<b>Lignes directrices du concours .....</b>	<b>4</b>
<b>Règlement .....</b>	<b>5</b>
<b>Aide-mémoire.....</b>	<b>7</b>
<b>Formulaire officiel de participation .....</b>	<b>8</b>
<b>Licence de droits d'auteur .....</b>	<b>10</b>

## Aperçu du concours

Les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année qui résident en Alberta ou qui sont inscrits à une école internationale agréée par l'Alberta sont invités à explorer les cultures du monde par le biais de la langue universelle de la nourriture! On demande aux participants de partager une collation qu'ils aiment particulièrement ainsi qu'un souvenir personnel ou une histoire imaginaire qui y est lié. Qu'il s'agisse d'un mets préféré de la famille, d'une saveur inspirée par un voyage ou d'un aliment partagé chez un ami, on veut connaître ton histoire et voir une illustration de ta collation.

## Lignes directrices du concours

### Critères de soumission

Les participants doivent soumettre deux éléments :

1. Une **création artistique** qui représente :

- une collation du monde; et/ou
- un souvenir personnel ou une scène imaginaire associé à la collation; et/ou
- les ingrédients de la collation.

L'œuvre doit être créée sur un papier d'une taille d'au moins 8,5 po x 11 po (format lettre).  
Tous les médiums sont acceptés (ex. : crayon, peinture, marqueurs, techniques mixtes).

2. Un court **texte**, rédigé à la main ou à l'ordinateur sur un autre papier et qui comprend :

- le nom et l'origine culturelle de la collation;
- une brève description de la collation (ex. : gout, texture, ce que vous aimez);
- un souvenir personnel ou un conte associé à la collation; et
- une réflexion sur la façon dont cette collation vous aide à établir des liens avec les cultures du monde.

Directives concernant le nombre de mots pour le texte :

Groupe	Niveau scolaire	Nombre de mots
1	maternelle à 1 <sup>re</sup> année	Maximum de 100 mots
2 et 3	2 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année	Maximum de 150 mots
4 et 5	7 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	Maximum de 250 mots

## Comment les meilleures œuvres sélectionnées seront-elles reconnues?

1. Les élèves désignés les meilleurs dans chaque groupe recevront un prix reprenant le thème des collations ou de l'alimentation.
  2. Les élèves sélectionnés pour leur mérite artistique dans chaque groupe recevront un prix sur le thème de l'art.
  3. Les meilleures créations artistiques et les meilleurs textes des élèves pourraient :
    - être exposés lors d'évènements en Alberta; et/ou
    - figurer dans des documents promotionnels présentés comme cadeaux officiels par le gouvernement de l'Alberta aux délégations internationales en visite.
- 

## Règlement

### Admissibilité

1. Le concours est ouvert à tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année qui résident en Alberta ou qui sont inscrits dans les écoles internationales agréées par l'Alberta.
2. Pour participer au concours, l'élève doit soumettre une création artistique originale, un court texte, le formulaire officiel de participation et la licence de droits d'auteur. Ces documents se trouvent à la fin de ce guide.
3. Pour tout enfant mineur, un parent/tuteur légal doit signer le formulaire officiel de participation et le formulaire de licence de droits d'auteur.

### Création artistique et texte

1. La création doit être une œuvre originale de l'élève.
2. La création doit représenter un ou plusieurs de ces éléments :
  - la collation;
  - un souvenir personnel ou une scène imaginaire en lien avec la collation; et/ou
  - les ingrédients de la collation.
3. La création peut être un dessin, une peinture ou une combinaison de ces éléments.
4. La création peut être créée au moyen de procédés numériques ou faite à la main ou une combinaison de ces éléments.
5. La création doit mesurer au moins 8,5 po x 11 po (format lettre).
6. La création doit être faite dans le respect de tous les individus et de toutes les cultures.
7. La création doit être accompagnée d'une brève composition écrite par l'élève. Le texte peut être rédigé par l'élève soit à la main ou à l'ordinateur.

### Sélection des lauréats

1. Les créations artistiques qui satisfont au règlement du concours seront examinées par des juges choisis par Education and Childcare.
2. Les créations seront évaluées dans chacun des cinq groupes de niveaux scolaires suivants :
  - Groupe 1 : maternelle à 1<sup>re</sup> année
  - Groupe 2 : 2<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> année
  - Groupe 3 : 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année
  - Groupe 4 : 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année
  - Groupe 5 : 10<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année

3. Les créations seront évaluées selon les critères suivants :

- clarté, expression et respect du thème;
- perspective culturelle;
- créativité et originalité; et
- qualité artistique.

Un (1) gagnant et deux (2) récipiendaires d'une mention honorable et un (1) gagnant - mérite artistique seront sélectionnés dans chaque groupe.

1. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel que leurs créations artistiques ont été sélectionnées. Ils recevront aussi de l'information quant à la procédure à suivre pour réclamer leur prix. Si l'élève refuse son prix, ce dernier peut être cédé et remis à un autre élève.
2. Education and Childcare peut communiquer avec les gagnants du concours afin d'obtenir une photographie de l'élève, sans aucune compensation, qui sera utilisée dans des publicités, des publications ou de la promotion faites par Education and Childcare à des fins d'information générale ou autre.
3. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel que leurs créations artistiques ont été sélectionnées. Ils recevront aussi de l'information quant à la procédure à suivre pour réclamer leur prix. Si l'élève refuse son prix, ce dernier peut être cédé et remis à un autre élève.
4. Education and Childcare peut communiquer avec les gagnants du concours afin d'obtenir une photographie de l'élève, sans aucune compensation, qui sera utilisée dans des publicités, des publications ou de la promotion faites par Education and Childcare à des fins d'information générale ou autre.
5. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel que leurs créations artistiques ont été sélectionnées. Ils recevront aussi de l'information quant à la procédure à suivre pour réclamer leur prix. Si l'élève refuse son prix, ce dernier peut être cédé et remis à un autre élève.
6. Education and Childcare peut communiquer avec les gagnants du concours afin d'obtenir une photographie de l'élève, sans aucune compensation, qui sera utilisée dans des publicités, des publications ou de la promotion faites par Education and Childcare à des fins d'information générale ou autre.

## Détails du concours et date limite d'inscription

1. Chaque soumission d'une création artistique originale accompagnée d'un formulaire officiel de participation et d'un formulaire de licence de droits d'auteur sera jugée valide.
2. Les créations artistiques doivent être soumises par un élève individuel. Les créations soumises par des groupes d'élèves ne seront pas acceptées.
3. Une seule soumission au concours est autorisée par élève. Les soumissions multiples ne seront pas acceptées.
4. Les créations artistiques peuvent être soumises en format numérique ou imprimé.
5. Aucune création artistique ne sera retournée aux participants. Les élèves devraient conserver un exemplaire de leur création. Education and Childcare n'est pas responsable des œuvres corrompues, endommagées ou qui n'ont pas été transmises correctement.
6. Les dossiers de participation, y compris ceux envoyés par la poste, doivent être reçus par l'International Education Services Branch au plus tard le **vendredi 16 janvier 2026**.

## Avis de non-responsabilité

1. Aucune œuvre protégée par des droits d'auteur ne peut être utilisée dans le cadre de ce concours.
2. Dès sa soumission, la création artistique devient la propriété exclusive d'Education and Childcare et tous les droits d'auteur associés à la création sont transférés et cédés à Education and Childcare.
3. Les élèves ou les parents/tuteurs légaux accordent également à Education and Childcare le droit d'utiliser, de reproduire, de réimprimer, de distribuer, d'exécuter et/ou d'afficher leurs œuvres sans autre compensation ou avis de sa part aux élèves.

4. La création artistique, en totalité ou en partie, peut être utilisée par Education and Childcare à des fins de publicité, de publication, de promotion ou à d'autres fins.
5. Si les créations artistiques reçues sont insuffisantes en nombre ou en qualité, Education and Childcare se réserve le droit de ne pas décerner de prix.
6. Toute fausse information fournie dans le formulaire officiel d'inscription ou concernant les droits d'auteur ou tout non-respect du règlement ou d'autres dispositions du concours peut entraîner automatiquement la disqualification de l'élève du concours.
7. Education and Childcare se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours, ou encore d'y mettre fin, pour quelque raison que ce soit, sans avis préalable aux élèves.
8. Ce concours sera régi et interprété conformément aux présents règlements, aux lois de la Province de l'Alberta et à toute loi fédérale applicable. Ces règlements régissent tous les aspects du concours et sont exécutoires pour tous les élèves et toutes les autres parties, y compris les parents/tuteurs légaux de l'élève, si l'élève est âgé de moins de 18 ans.
9. Ce règlement peut être modifié sans avis préalable ni raison, ou encore, le cas échéant, pour le rendre conforme à toute loi applicable. En participant à ce concours, les élèves acceptent de se conformer au présent règlement.

**Pour plus de renseignements sur le règlement du concours, veuillez écrire à International Education Services à [intl.ed.sec@gov.ab.ca](mailto:intl.ed.sec@gov.ab.ca).**

---

## Aide-mémoire

Une inscription valide doit comprendre les éléments suivants :

- une création artistique originale sur papier d'une taille d'au moins 8,5 po x 11 po (format lettre);
- un court texte rédigé sur un autre papier d'une taille d'au moins 8,5 po x 11 po (format lettre);
- le formulaire officiel de participation dument rempli;
- le formulaire de licence de droits d'auteur dument rempli.

Veuillez soumettre les dossiers en papier par la poste, par service de messagerie ou les déposer en main propre à :

**Jasmeen Braich**  
**International Education Standards Officer**  
**Education and Childcare**  
**International Education Services Branch**  
**Rez-de-chaussée, 44 Capital Boulevard**  
**10044 – 108<sup>e</sup> rue**  
**Edmonton (Alberta) T5J 5E6**

Pour les soumissions numériques, veuillez scanner tous les éléments requis pour une inscription valide et les envoyer à [intl.ed.sec@gov.ab.ca](mailto:intl.ed.sec@gov.ab.ca).

Pour les dossiers soumis par courriel, veuillez respecter la convention d'appellation suivante pour la ligne « Objet » : Concours Pensez Globalement/nom/prénom. Veuillez joindre les documents requis en format PDF.

**Les dossiers d'inscription, y compris ceux envoyés par la poste, doivent être reçus à l'International Education Services Branch au plus tard le vendredi 16 janvier 2026. Aucune inscription tardive ne sera acceptée.**

# Formulaire officiel de participation

Les renseignements personnels figurant dans le formulaire officiel de participation du Concours Pensez globalement : Les collations du monde sont afin de recueillir des renseignements essentiels au sujet des participants, de déterminer l'admissibilité et de réaliser l'administration juste et efficace du concours. La collecte de renseignements est autorisée en vertu de l'article 4 de la *Protection of Privacy Act*. Pour toute question sur la collecte de renseignements personnels, veuillez communiquer avec la personne suivante : International

<b>RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE</b>				
Nom (prénom et nom)			Âge	Niveau scolaire
Adresse				
Ville	Province	Code postal	Numéro de téléphone	Courriel de l'élève à l'école
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE PARENT/TUTEUR (si l'élève est âgé de moins de 18 ans)</b>				
Nom du parent/tuteur légal			Courriel du parent/tuteur légal	
<b>RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉCOLE</b>				
Nom de l'école				
Adresse de l'école			Nom de la direction d'école	
Ville	Province	Code postal	Numéro de téléphone	Courriel de la direction d'école
<b>Déclaration (en caractères d'imprimerie S.T.P.)</b>				
Je, _____, (élève ou parent/tuteur légal pour les élèves âgés de moins de 18 ans) confirme que :				
<ul style="list-style-type: none"><li>• j'ai lu et compris le règlement du concours;</li><li>• je respecterai les règles du concours; et</li><li>• je certifie l'exactitude des renseignements figurant dans le formulaire officiel de participation à la date à laquelle il a été soumis.</li></ul>				
Nom de l'élève au complet _____				

**Signature** \_\_\_\_\_

**Date** \_\_\_\_\_

**Si l'élève est âgé de moins de 18 ans :**

**Nom du parent/tuteur légal au complet** \_\_\_\_\_

**Signature** \_\_\_\_\_

**Date** \_\_\_\_\_

# Licence de droits d'auteur

EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE S.V.P :	Si le concédant de licence est âgé de moins de 18 ans :
Prénom et nom du concédant	Nom du parent ou tuteur légal du concédant
Adresse du concédant	Adresse du parent ou tuteur légal
Courriel du concédant de licence	Courriel du parent ou tuteur légal
Numéro de téléphone du concédant de licence	Numéro de téléphone du parent ou tuteur légal

## Avis de collecte de renseignements (POPA)

Les renseignements personnels figurant dans licence de droits d'auteur du Concours Pensez globalement : Les collations du monde sont afin de recueillir des renseignements essentiels au sujet des participants, de déterminer l'admissibilité et de réaliser l'administration juste et efficace du concours. La collecte de renseignements est autorisée en vertu de l'article 4 de la *Protection of Privacy Act*. Pour toute question sur la collecte de renseignements personnels, veuillez communiquer avec la personne suivante : International Education Project Officer, International Education Services, au téléphone 780 427-2035, par courriel à [intl.ed.sec@gov.ab.ca](mailto:intl.ed.sec@gov.ab.ca) ou par courrier au 10044, 108<sup>e</sup> rue, 44 Capital Boulevard, Edmonton (Alberta) T5J 5E6.

## Licence de droits d'auteur

PAR LA PRÉSENTE, JE (« concédant ») ACCORDE À SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE L'ALBERTA, représenté par le ministre de l'Éducation et de la Garde d'enfants (« ministère »), une licence exempte de redevance, non exclusive, cessible, irrévocable, perpétuelle pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour la production, la reproduction (y compris, mais sans s'y limiter, les reproductions destinées aux personnes ayant une déficience perceptuelle), la diffusion, la publication, l'adaptation, la distribution, la traduction et la vente de la ou les créations artistiques suivantes :

Nom ou description de la création artistique :

Date de création :

J'ai lu et j'accepte les conditions du présent formulaire de licence de droits d'auteur.

Signature du concédant

Signature du parent ou tuteur légal (si le concédant a moins de 18 ans)

Date

Date

**La présente licence entre en vigueur dès la signature de ce formulaire.**